

FINDEV CANADA – RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION

African Development Partners III Mauritius L.P. («ADP III» ou le «Fonds»)

Le présent document donne un aperçu de la transaction de FinDev Canada, y compris un résumé des impacts prévus sur le développement, de l'évaluation environnementale, sociale et de gouvernance effectuée, des risques potentiels recensés et des mesures d'atténuation connexes à mettre en œuvre.



Description de la transaction

ADP III est un fonds d'investissement privé qui se concentre sur les entreprises établies et en croissance ciblant la classe moyenne africaine en pleine expansion. Il s'agit du troisième fonds de Development Partners International («DPI»), une source essentielle d'investissements à grande échelle qui fournit des capitaux pour stimuler la croissance sur le continent. FinDev Canada s'était engagé à verser 20 millions de dollars US au Fonds en mai 2020. La présente transaction est un investissement complémentaire de 10 millions de dollars US dans le Fonds, ce qui porte notre engagement à 30 millions de dollars US.

Transaction Details

CONTREPARTIE	African Development Partners III Mauritius L.P. (le «Fonds», «ADP III»)
PAYS DE CONSTITUTION	Maurice
RÉGION VISÉE PAR LES ACTIVITÉS	Plusieurs pays d'Afrique
DURÉE DU FINANCEMENT	10 ans
SECTEUR	Services financiers
CATÉGORIE DE TRANSACTION SELON LES NORMES DE PERFORMANCE DE L'IFC	Catégorie B
PRODUIT FINANCIER	Capitaux propres
MONTANT DE LA PARTICIPATION DE FINDEV CANADA	10 millions de dollars US (investissement complémentaire, pour un total de 30 millions de dollars US)
DATE DE DIVULGATION DE LA TRANSACTION	20 avril 2021
DATE DE SIGNATURE DE LA TRANSACTION	30 juin 2021
DATE DE PUBLICATION DU RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION	14 octobre 2021
ADMISSIBLE AU DÉFI 2X	Oui, selon les critères directs (Leadership / Part des femmes dans la haute direction) et indirects (au moins 30% des transactions admissibles au Défi 2X)

Résumé des impacts prévus sur le développement

La proposition de valeur en matière d'impacts sur le développement du Fonds est de contribuer à la création d'emplois, à l'atténuation du changement climatique et à l'équilibre entre les genres en Afrique, ainsi que d'améliorer l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux biens de consommation, aux services financiers, au commerce de détail et à la logistique. Les entreprises du portefeuille sont censées soutenir directement le développement du marché local en créant de l'emploi, en particulier pour les femmes, et une valeur ajoutée économique sous forme de taxes, de salaires, de bénéfices, ainsi que d'infrastructures axées sur la qualité et la sécurité de l'emploi. La théorie du changement en matière d'impact résume la façon dont ADP III contribuera aux objectifs d'impact sur le développement à long terme de FinDev Canada et aux Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 5 «Égalité entre les sexes», l'ODD 8 «Travail décent et croissance économique», et l'ODD 13 «Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques».

Obstacles:

- 59% des Africains en âge de travailler ont un emploi, mais 70% sont quand même des «travailleurs pauvres».
- Parmi les personnes employées, 86% travaillent dans le secteur informel, non protégé par les lois du travail.
- En Afrique, de nombreux travailleurs ont un emploi précaire ou temporaire qui leur offre un accès limité aux soins de santé et à la protection sociale, ainsi que des conditions de travail inférieures.
- Les femmes de pays en développement sont plus susceptibles de travailler dans le secteur informel et sont donc plus vulnérables.

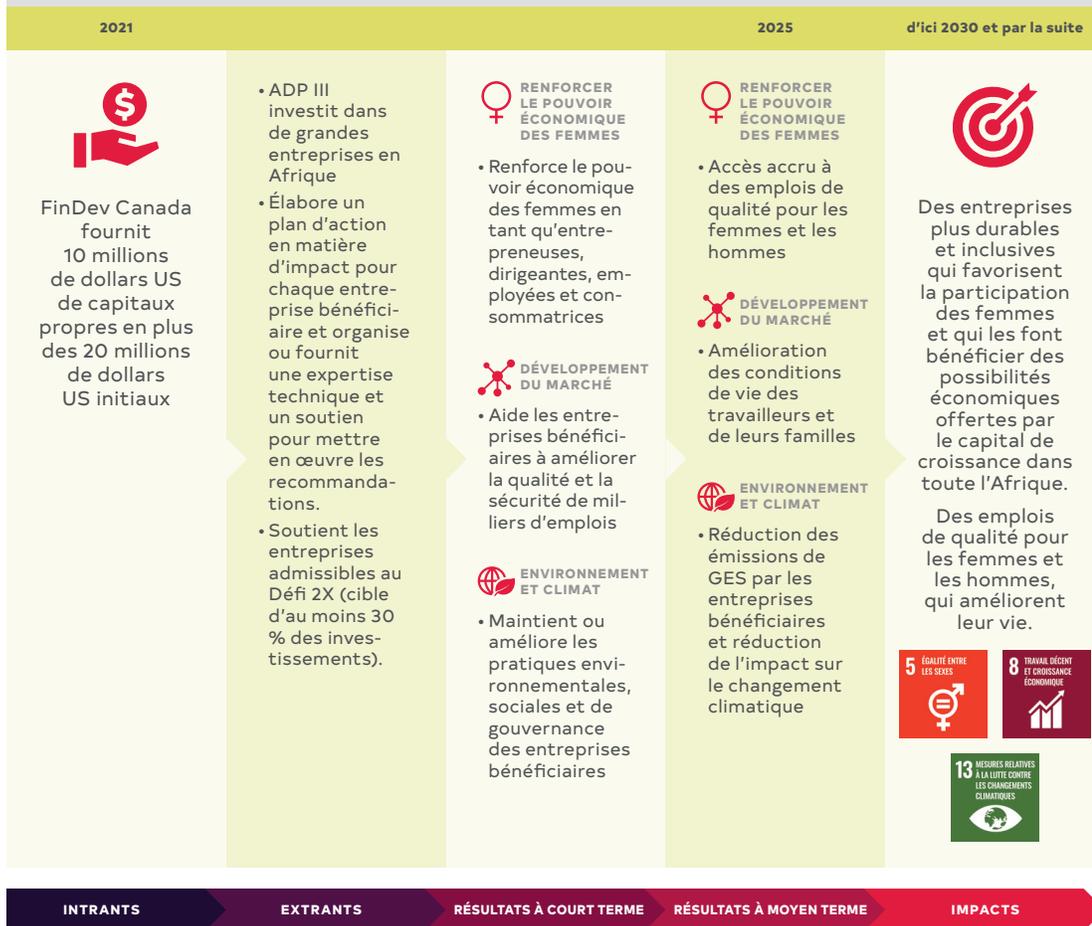


Figure: Théorie du changement en matière d'impact sur le développement du fonds ADP III de DPI



DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ

- **Soutenir des emplois décents:** Les entreprises du portefeuille d'ADP III doivent contribuer directement au développement du marché local en créant des emplois équivalents temps plein de qualité dans tous les secteurs, en particulier pour les femmes. Cette nouvelle injection de capitaux devrait soutenir et créer des emplois locaux, car la croissance des entreprises locales nécessitera des employés supplémentaires. DPI entend surveiller activement la qualité des emplois et l'amélioration des conditions de travail des entreprises du portefeuille d'ADP III.
- **Contribuer au PIB par le biais d'une valeur ajoutée économique:** Les entreprises du portefeuille d'ADP III doivent avoir un impact social et économique positif sur les marchés où elles exercent leurs activités.



RENFORCEMENT DU POUVOIR ÉCONOMIQUE DES FEMMES

- **Offrir de multiples opportunités aux femmes:** DPI a été cofondé par Runa Alam et Miles Morland. Les gestionnaires de fonds ont des décennies d'expérience en Afrique et la représentation des femmes est importante au niveau de la direction. DPI s'est engagé à assurer l'équilibre, l'égalité et la diversité des genres dans les entreprises de son portefeuille, ainsi qu'au sein de son équipe. Avec ADP III, DPI a renforcé son engagement en adoptant une stratégie d'investissement sexospécifique novatrice et complète qui intègre les critères du Défi 2X dans l'évaluation et le suivi de son processus d'investissement. ADP III, le fonds d'investissement phare 2X¹ pour l'Afrique, travaillera avec les entreprises bénéficiaires pour augmenter l'accès des femmes à l'entrepreneuriat, au leadership, à l'emploi de qualité et aux produits et services dans leur portefeuille. Le Fonds a l'intention de canaliser au moins 30% de son capital dans des entreprises admissibles au Défi 2X, c'est-à-dire celles qui sont détenues ou dirigées par des femmes, qui maintiennent un niveau élevé d'emploi féminin ou qui conçoivent des produits qui profitent aux femmes en particulier.



ENVIRONNEMENT ET MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Atténuer le changement climatique:** DPI s'engage à aider les entreprises bénéficiaires à réduire leur empreinte environnementale, en intégrant les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du début à la fin du processus d'investissement ainsi qu'au suivi. DPI applique un cadre ESG et d'impact rigoureux, qui comprend des indicateurs clés de performance relatifs à l'action climatique. Pour chaque investissement, DPI détermine les impacts sur le changement climatique, le rendement énergétique et la consommation d'eau, et les inclut dans un plan d'action ESG détaillé conforme aux normes de rendement environnemental et social de la Société financière internationale (IFC). DPI est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies et des Principes opérationnels pour la gestion de l'impact d'IFC. ADP III est censé veiller au respect de ces pratiques environnementales, sociales et de gouvernance rigoureuses, en les améliorant si nécessaire, au sein des entreprises dans lesquelles il investit.

¹ Défi 2X, promouvoir les opportunités économiques pour les femmes en Afrique, 2020

Résumé de l'évaluation environnementale et sociale et des mesures connexes d'atténuation des risques

ADP III a fait l'objet d'un examen initial en mars 2020, conformément à la politique d'évaluation des facteurs environnementaux et sociaux provisoire de FinDev Canada. Les risques environnementaux et sociaux devraient concerner les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail et certains impacts environnementaux tels que la production de déchets, d'eaux usées et d'émissions atmosphériques.

Dans l'ensemble, on s'attend à ce que les incidences environnementales et sociales négatives potentielles soient limitées et gérables, généralement propres au site, largement réversibles et facilement traitées par l'évaluation des impacts et l'application de mesures d'atténuation standards. Pour cela, DPI a mis en place un système de gestion environnementale et sociale (ESMS) approprié, exigeant l'application de normes internationales (p. ex. les normes de performance de l'IFC) pour tous ses investissements. Le comité consultatif du Fonds, composé en grande partie d'institutions financières de développement, formulera également des commentaires et des conseils sur les questions sociales, environnementales et de gouvernance liées aux investissements du Fonds.

En mars 2021, les notes du comité d'investissement du Fonds au sujet de deux nouveaux investissements ont été examinées afin d'évaluer le fonctionnement du système ESMS du Fonds, notamment sa capacité à détecter les lacunes et à proposer des plans d'action environnementaux et sociaux complets pour les entreprises bénéficiaires afin de garantir la conformité aux normes internationales. En avril 2021, le rapport annuel ESG du Fonds et le questionnaire annuel ESG pour les entreprises bénéficiaires ont été examinés en même temps qu'un rapport d'incident environnemental et social, et ces documents ont été jugés conformes aux lignes directrices du système ESMS et aux attentes de FinDev Canada. Par conséquent, le Fonds respecte ses engagements envers FinDev Canada du point de vue environnemental et social. Cet examen a été réalisé conformément à la politique d'évaluation des facteurs environnementaux et sociaux de FinDev Canada.

Les normes de performance de l'IFC qui suivent, en plus des exigences du pays hôte et de la note d'interprétation de l'IFC sur les intermédiaires financiers, ont été appliquées dans le cadre de l'évaluation de FinDev Canada :

- Norme de performance 1 de l'IFC : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux; et
- Norme de performance 2 de l'IFC : Main-d'œuvre et conditions de travail